



Saint-Zéphirin
de Courval

Le Bulletin Municipal

Volume no 104 - MAI 2023

La Racine Collective

ÉCHANGES GRATUITS
DE VIVACES, SEMIS ET
SEMENCES.

VENEZ EN PROFITER!

SAMEDI 20 MAI
9h à 12h
AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE



* PETITS ARBRES*
GRATUITS

* PLANTS DE CAPUCINE
GRATUITS

* Pour plus d'information, contactez Rachel
rachel.fahlman@gmail.com ou 819-469-5190. *



*Offerts gracieusement par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.



Bonne fête
des mères!



DOSSIER ÉOLIEN
pages 2 et de 6 à 12



Inscriptions
Camp de jour du 8
8 mai au 1er juin!
Informations
p. 4



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK ! @Municipalité
Saint-Zéphirin



Retrouvez une version couleur du bulletin
sur notre site web.
Visitez le www.saint-zephirin.ca.

Tableau chronologique des évènements éoliens

**RÈGLEMENT #06-2023 CONCERNANT
L'INSTALLATION DES BALISES DE RE-
PÉRAGE**

La Régie Incendie Lac St-Pierre a demandé aux Municipalités qu'elle dessert de mettre en place des balises de repérage pour faciliter la recherche lors du déploiement des services d'urgence pour l'ensemble des zones agricoles des 4 municipalités.

DÉFI-VÉLO 2023 – FONDATION MAISON DES GREFFÉS

La Maison des greffés organise sa 17^e édition du défi vélo les 14 et 15 juillet prochains. La randonnée cycliste a pour point de départ Beloeil et une arrivée prévue au Juvénat Notre-Dame à Lévis. Le but de cette initiative est de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser les gens aux dons d'organe. La municipalité émet un don de 100 \$.

CALENDRIER DES TRAVAUX D'AQUEDUC DU RANG SAINTE-GENEVIÈVE

Les travaux de construction d'un prolongement d'une conduite d'aqueduc sur le rang Sainte-Genève débiteront approximativement le 8 mai prochain pour une durée de 8 semaines. Considérant la nature des travaux, le rang Sainte-Genève sera ouvert à la circulation locale durant les travaux et que seulement une légère entrave sera nécessaire. Le conseil demande la compréhension des citoyens et usagers de la route pour les inconvénients engendrés.

Suite page 3

Dates	Actions- évènements
Octobre/2022	Le conseil des maires travaille sur la préparation de projets éoliens depuis octobre avec l'accompagnement de la FQM.
Janvier /2023	Le conseil des maires rencontre quelques promoteurs en janvier.
10/01/2023	Les élus de St-Zéphirin sont informés d'un potentiel éolien sur le territoire de Saint-Zéphirin.
02/03/2023	Un citoyen informe la municipalité qu'il a été approché par un promoteur éolien.
06/03/2023	28 citoyens se présentent à la séance du conseil avec des questions et des préoccupations.
13/03/2023	Les élus rencontrent le une représentante du promoteur Invenergy Maryse Tremblay, ainsi qu'un représentant du groupe conseil UDA, Maxime Turcotte.
15/03/2023	La MRC publie un communiqué de presse informant les citoyens que de la prospection se fait sur son territoire.
	La municipalité publie son Bulletin municipal, incluant les questions posées et les réponses provenant du promoteur.
	Rachel Fahlman, Sylvie Jutras, Éric Dionne et Sylvain Courchesne se présentent au conseil des maires afin de poser des questions.
	La préfète mentionne qu'aucune décision n'aurait été prise quant au développement d'une filière éolienne.
27/03/2023	MRC publie un communiqué de presse qui invite les conseillers de toutes les municipalités de la MRC à une rencontre le 4 avril afin d'informer les élus au sujet du projet éolien.
30/03/2023	Appel téléphonique du promoteur à Michel Côté et Mathieu Lemire les informant qu'Invenergy retirait son projet sur le territoire de St-Zéphirin.
03/04/2023	125 personnes se présentent à la séance du conseil. Deux périodes de question d'une durée maximale d'une heure chacune sont mises à la disposition du public.
03/04/2023	Une pétition de 341 noms (l'habilité n'a pas été vérifiée) en défaveur du projet éolien est déposée à la table du conseil.
01/05/2023	Une vingtaine de citoyen sont présents à la séance du conseil municipal. Plusieurs questions concernant les éoliennes et le processus d'adoption des règlements autorisant les éoliennes sur notre territoire.



VOTRE CONSEIL VOUS INFORME...

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS

La liste des comptes à payer et des salaires à payer pour le mois d'avril 2023 s'élève à un montant de 78 436.11 \$.



DES NOUVELLES DE LA FADOQ



Saint-Zéphirin de Courval



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 juin 2023, 20 h

Quelques nouvelles suivent l'AGA du 20 avril. D'abord, **Diane Dionne-Cusson** a quitté le conseil, mais nous ne pouvons pas la laisser partir sans la remercier pour tous les efforts qu'elle a fournis pour faire de notre club, un club actif et fréquenté. D'ailleurs, nous sommes maintenant un *club centenaire*, car nous avons inscrit notre 100^e membre ! Pas peu fiers ! Merci, Diane, tu y es aussi pour quelque chose. Au plaisir de te voir aux activités.

Autre événement de l'AGA, l'arrivée d'une nouvelle administratrice pleine d'entrain, nous souhaitons la bienvenue à **Josée Charbonneau**. Son arrivée amènera un flot de projets et d'activités pour nos membres. Merci de te joindre à nous, Josée, nous sommes convaincus que tu feras un excellent travail au sein de notre équipe. Nous désirons aussi souhaiter un bon anniversaire à nos membres nés au mois de mai, soit :

Mireille Chartrand
Diane Maillette
Patrick Jutras
Caroline Watters
Gilles Proulx
Rita Courchesne

Carmen Lemire
Manon St-Cyr
Diane Cusson
Gilles Bibeau
Huguette Joyal
René Raymond

André Lemieux
Shirley Courchesne
Florence Pellerin
Agathe Bourassa

Ça fait beaucoup de monde, mais du bien beau monde !!! Vous tous, êtes un trésor pour notre club, passez un bel anniversaire !

En passant, nous vous invitons, dès **mercredi le 10 mai**, à venir jouer à la pétanque avec notre pétanqueur officiel, nous avons nommé **Gaston Bourassa**. Si la température le permet, il sera là dès 19 h, tous les mercredis. Venez vous amuser avec lui en jouant à la pétanque ou juste regarder en jasant, pour faire mentir la routine. Quittons-nous sur les sourires de nos joueurs et joueuses de palet 2022-2023.



N'est-ce pas une belle photo ça? Allez, à la prochaine!

Yvan, André, Chantal, France, Josée, Gaston et Gisèle





Camp de jour À ST-ZÉPHIRIN Pour les jeunes de 5 à 12 ans

Inscription du 8 mai au 1er juin 2023

Information et formulaire au www.saint-zephirin.ca
dans les nouvelles défilantes ou au bureau municipal
450 564-2188

VIENS
T'AMUSER!

DU 26 JUIN
AU 18 AOÛT
2023



Sincères condoléances
nos pensées accompagnent

La famille de
Monsieur Éric Lemaire




Horaire des célébrations

Centre communautaire (950, rue des Loisirs)

Dimanche 21 mai Messe de l'Ascension 9 h 30

Dimanche 4 juin ADACE 9 h 30

.....

Samedi 13 mai ADACE Baie-du-Febvre 16 h 30

Dimanche 14 mai Messe Ste-Monique 10 h 45

Samedi 27 mai Messe de la Pentecôte Baie-du-Febvre 16 h 30

Dimanche 28 mai ADACE Ste-Monique 10 h 45

**Dimanche 28 mai Messe de la Pentecôte et Confirmation
Cathédrale de Nicolet 10 h 45**

FOIRE AGRICOLE DE NICOLET



INVITATION AUX EXPOSANTS
(artistes, artisans)

FOIRE AGRICOLE DE NICOLET, 2^e édition
le samedi 23 septembre 2023, de 9h à 16h
à l'École d'Agriculture de Nicolet

INVITATION AUX EXPOSANTS (artistes, artisans)
à tenir un kiosque (25\$ par table)

Il reste quelques places disponibles, Faites-vite!

Communiquez avec Josée Dumas
Tél. : : 819-371-5751
courriel : jdumas10@lesae.ca

Nouveau!

PRODUITS EN VRAC
SUR PLACE OU SUR LIVRAISON


Sable


Terre de jardin et tamisée

PIERRES


De rivière


0 - 3/4"


3/4"


2-4"

PAILLIS


Naturel


Brun


Rouge


Noir

Horaire
Dimanche Fermé
Lundi au vendredi 8 h à 17 h
Samedi 8 h à 12 h

Venez nous rencontrer!



**CENTRE
PONCEAU
COURVAL**

1461, rang St-Pierre
St-Zéphirin-de-Courval QC J0G 1V0
info@centreduponceau.ca
450 564-2130
centreduponceau.ca

FOURNISSEUR : DRAIN AGRICOLE | TUYAU D'ACIER | TUYAU PLASTIQUE | GÉOTEXTILE

Projet de maison?
Laissez-nous vous guider



Bénéficiez d'un accompagnement clés en main¹ :

- Taux hypothécaires compétitifs²
- Assurance prêt³
- Assurance habitation⁴
- Conseils personnalisés

desjardins.com/maison
819 293-8570 • 1 877 393-8570

Desjardins
Caisse de Nicolet

1. Les produits peuvent être choisis indépendamment les uns des autres et le taux hypothécaire n'est pas déterminé en fonction de l'adhésion à d'autres produits. 2. Sous réserve de l'approbation du crédit par Desjardins. Certaines conditions d'exclusion s'appliquent. Les produits hypothécaires sont offerts en fonction de vos besoins consultez un conseiller Desjardins afin de déterminer ceux qui vous conviennent. 3. Produit offert par Desjardins Assurance. Desjardins Assurance désignée Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance vie. 4. L'assurance habitation est un produit de Desjardins Assurances générales inc. au Québec, manufacturier de produits d'assurance auto, habitation et entreprise, et de Certas direct, compagnie d'assurances en Ontario, souscripteur de produits d'assurance auto et habitation.



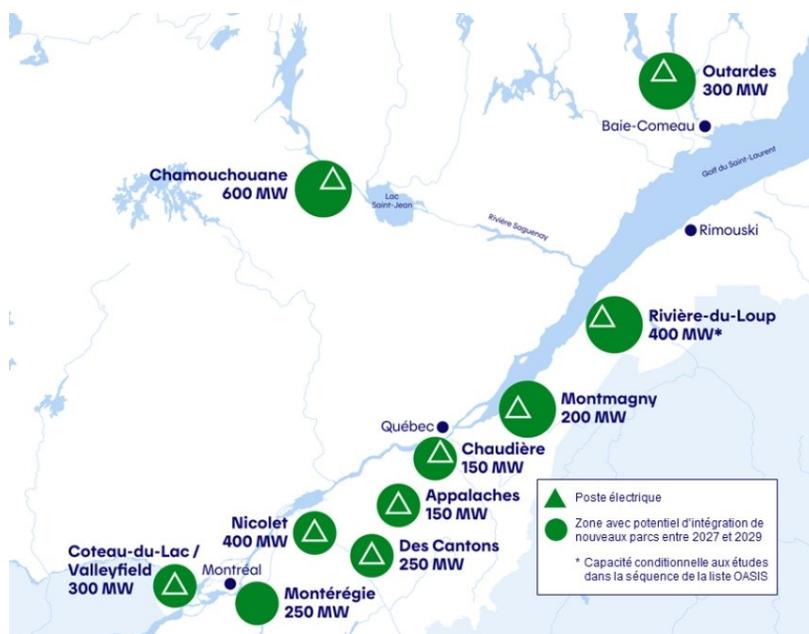
DOSSIER ÉOLIEN – FEUILLET D'INFORMATION

La Municipalité désire informer les citoyens concernant les projets de parc éolien sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska et ainsi tenter de répondre à certaines préoccupations citoyennes face à ces projets.

Un appel d'offres a été lancé par Hydro-Québec le 31 mars dernier visant 1 500 mégawatts de source éolienne répartis dans plusieurs régions du Québec afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de sa clientèle québécoise au moyen d'un bloc d'énergie déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Les projets retenus permettront de contribuer à soutenir la demande croissante en électricité au Québec. Comme dans son Plan d'approvisionnement 2023-2032, Hydro-Québec anticipe une croissance de la demande québécoise d'électricité de 25 térawattheures (TWh) ou 14 % sur la période 2022-2032. L'ouverture des soumissions est prévue le 13 septembre 2023¹.

Les projets déposés dans le cadre du prochain appel d'offres d'Hydro-Québec devront être réalisés à l'intérieur des zones identifiées sur la carte ci-dessous, de manière à permettre le raccordement des projets entre le 1^{er} décembre 2027 et le 1^{er} décembre 2029 et conformément au décret du gouvernement du Québec¹.

Carte du potentiel d'intégration au réseau d'Hydro-Québec
Pour une mise en service en 2027, en 2028 et en 2029².



¹ Source : Hydro-Québec : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1938/hydro-quebec-lance-un-appel-doffres-visant-1-500-megawatts-de-source-eolienne/>

² Source : Hydro-Québec : <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1933/potentiel-dintegration-au-reseau-dhydro-quebec-pour-une-mise-en-service-en-2027-en-2028-et-en-2029/>



Présentement, plus d'un promoteurs ont déposés leur projet pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Concernant le projet éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, aucun projet n'a été déposé jusqu'à maintenant et le promoteur intéressé par notre territoire s'est retiré. Précision concernant les appels d'offres qui seront déposés sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska. Selon l'appel d'offres, le soumissionnaire doit démontrer à Hydro-Québec, que son projet est appuyé par le Milieu local où se situe le projet (MRC, municipalités et conseil de bande). Pour ce faire, celui-ci doit fournir une copie certifiée conforme d'une résolution de chaque Milieu local³.

La MRC Nicolet-Yamaska est en accord avec le projet puisque celui-ci correspond au Plan de transition écologique adopté en novembre 2019 (2019-01-004 Déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique). De plus la MRC voit le développement éolien comme une source potentielle de diversification des revenus des municipalités.

Dans le document d'appel d'offres, le soumissionnaire devra verser annuellement 6 227 \$ par mégawatt (MW) installé sur le territoire de la Collectivité locale (Municipalités et conseil de bande)³.

Selon l'appel d'offres, le soumissionnaire doit présenter un plan d'insertion portant notamment sur les démarches visant l'identification et la prise en compte des préoccupations des milieux hôtes à l'égard du projet et la démarche réalisée et planifiée pour favoriser l'acceptation du projet par le milieu ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs qui sont proposées. Ce plan doit avoir été communiqué au Milieu local (Municipalité, MRC et conseil de bande) et une copie doit avoir été jointe au formulaire de soumission. À ce jour, la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval n'a reçu aucun plan d'insertion du projet de la part d'un soumissionnaire³.

Ceci étant dit, tous les citoyens de Saint-Zéphirin-de-Courval pourront faire valoir leur intérêt ou non face à ce projet gouvernemental. La méthode de consultation n'est toutefois pas établie à ce jour.

La Municipalité continue de suivre l'évolution du dossier et nous vous informerons des futurs développements. Soyez assuré que le conseil municipal représente l'ensemble de la population et que la rédaction de la résolution d'appui ou non (s'il y a lieu) reflètera le positionnement de la majorité de sa population.

Entre temps, nous vous invitons à faire vos propres recherches sur le dossier en consultant des études sur des parc éoliens déjà établis au Québec afin de vous guider dans votre réflexion.



³ Source : Hydro-Québec, Document d'appel d'offres, p. 23 et 24 et 27 <https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/appels-propositions/2023-01.html>



PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

L'approbation référendaire est un mécanisme qui donne aux citoyens concernés un pouvoir décisionnel sur certains projets de règlement d'urbanisme adoptés par le conseil municipal. Par le pouvoir de forcer un scrutin référendaire, les citoyens peuvent exercer une influence déterminante sur la réalisation ou non d'un projet d'urbanisme.

Certains objets des règlements de zonage et de lotissement sont susceptibles d'approbation référendaire. Les principaux objets sont la classification des constructions et des usages, la division du territoire, les constructions et usages autorisés, la dimension et le volume des constructions, les marges de recul, le contingentement, les normes de stationnement, les constructions et usages protégés par droit acquis, les dimensions et superficies des lots.

Le processus d'approbation référendaire comprend trois étapes :

- La demande de participation à un référendum;
- La tenue du registre;
- Le scrutin référendaire.



La demande de participation à un référendum

Après l'assemblée publique de consultation portant sur un projet de règlement comportant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, la municipalité doit adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement comportant ces dispositions. Elle peut, par ailleurs, adopter un règlement contenant les dispositions du premier projet de règlement qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire. La municipalité publie ensuite un avis public indiquant notamment les dispositions du second projet de règlement pouvant faire l'objet d'une demande de référendum et les zones d'où peut provenir une demande.

Chaque disposition susceptible d'approbation référendaire doit faire l'objet d'une demande de référendum distincte. Autrement dit, une personne concernée par plus d'une disposition susceptible d'approbation référendaire, doit, si elle souhaite que ces différentes dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, signer une demande de référendum pour chacune d'elles.

Pour être valide, une demande doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue par la municipalité au plus tard 8 jours après la publication de l'avis public.

Les zones ou secteurs de zones d'où peut provenir une demande ainsi que les zones ou secteurs de zones autorisés à voter en vertu d'une demande valide diffèrent selon les objets visés. Dans le cas d'une disposition relevant



d'un pouvoir de réglementer par zone – le cas le plus fréquent – une demande peut provenir de la zone visée ainsi que de toute zone contiguë à celle-ci. Lorsque au moins une demande valide est déposée, la disposition est soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande.

Si la municipalité ne reçoit aucune demande de référendum, elle peut adopter, sans changement, le règlement ayant fait l'objet du second projet. Si la municipalité a reçu des demandes de référendum, elle adopte un règlement concernant les dispositions du second projet qui n'ont fait l'objet d'aucune demande valide. De plus, chaque disposition ayant fait l'objet d'une demande valide doit être contenue dans un règlement distinct.

La tenue du registre

Pour chaque règlement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, un registre est ouvert afin de déterminer si un scrutin référendaire doit être tenu. C'est la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) qui fixe les modalités d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Le greffier de la municipalité fixe la journée et l'endroit où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter. Chaque règlement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter doit faire l'objet d'un avis distinct.

Un scrutin référendaire doit être tenu lorsque, à la fin de la période d'accessibilité au registre le nombre de signatures atteint l'un des seuils suivants :

- le nombre équivalant à 50% des personnes habiles à voter, lorsqu'elles sont 25 ou moins;
- le moins élevé entre 30 000 et le nombre obtenu par l'addition du nombre 13 et de celui qui équivaut à 10 % des personnes habiles à voter en excédent des 25 premières, lorsqu'elles sont plus de 25.

Un règlement est réputé approuvé lorsque le nombre de signatures requises n'est pas atteint.

Le plus tôt possible après la fin de la période d'accessibilité au registre, le greffier doit dresser un certificat qui établit :

- le nombre de personnes habiles à voter;
- le nombre de signatures requis au registre pour qu'un référendum soit tenu;
- le nombre de signatures apposées;
- le fait que le règlement ou la résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu, selon le cas.

Le greffier dépose ce certificat au conseil lors de sa prochaine séance.



Suite page suivante



Le scrutin référendaire

La démarche à suivre pour la tenue d'un scrutin référendaire est prévue par la LERM. Dans le cas où la municipalité décide de ne pas retirer un règlement ou une résolution devant faire l'objet d'un référendum, le conseil doit fixer la date du scrutin au plus tard lors de la séance qui suit celle du dépôt du certificat de tenue de registre par le greffier.

Tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié, le conseil peut, par résolution, retirer le règlement ou la résolution. Il n'y a alors pas de référendum. Le greffier ou secrétaire-trésorier doit, par un avis public, en informer les personnes intéressées au plus tard 15 jours après le retrait.

La procédure qui s'applique pour la tenue d'un scrutin référendaire est similaire à celle qui s'applique pour les scrutins électoraux municipaux, avec certaines adaptations.

En matière d'urbanisme, un règlement faisant l'objet d'un référendum est réputé approuvé par les personnes habiles à voter lorsque le résultat du scrutin révèle un plus grand nombre de votes affirmatifs que de votes négatifs. Aucun taux de participation minimal n'est exigé pour que le référendum soit considéré comme valide.

Récapitulation des étapes d'un règlement d'urbanisme

- Adoption d'un premier projet de Règlement comportant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
- Avis public de l'assemblée de consultation publié dans le bulletin ou distribué dans les zones concernées;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption d'un second projet de Règlement avec ou sans changement;
- Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;
- Demande de référendum reçue et signée selon les dispositions énoncées plus haut;
- Si aucune demande n'est reçue : Adoption du règlement;
- Si une ou des demandes (valides) sont reçues : Adoption d'un ou de plusieurs règlements distincts (selon les demandes);
- Avis annonçant la période d'enregistrement;
- Tenue du registre;
- Si le nombre de signature est suffisant il y a la tenue d'un référendum;
- Si le nombre de signature est insuffisant le Règlement est adopté;
- Avis public dans le bulletin d'adoption ou de référendum.



Voilà les informations demandées concernant un processus d'approbation réglementaire en matière d'urbanisme et lotissement.

Vous avez des questions concernant le processus, adresser les à reception@saint-zephirin.ca ou (450) 564-2188.

Hélène Chassé
Directrice générale & greffière-trésorière

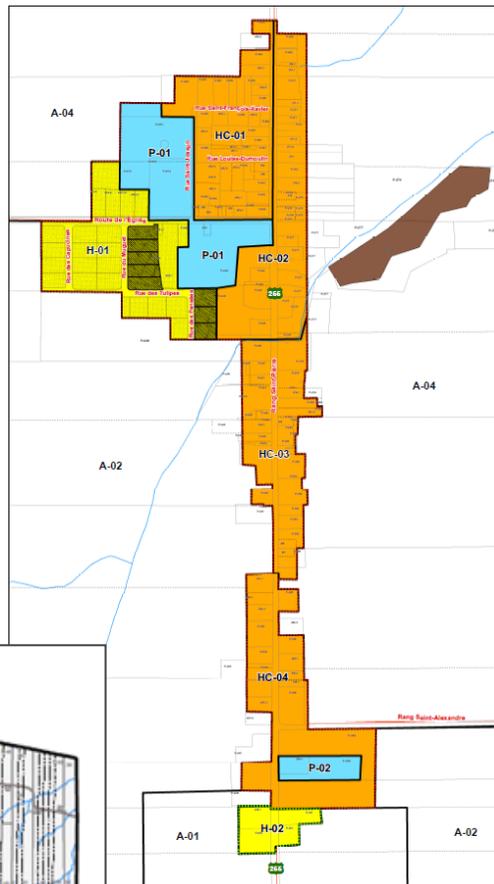


VOUS VOUS QUESTIONNEZ À SAVOIR DANS QUELLE ZONE VOUS RÉSIDEZ ?

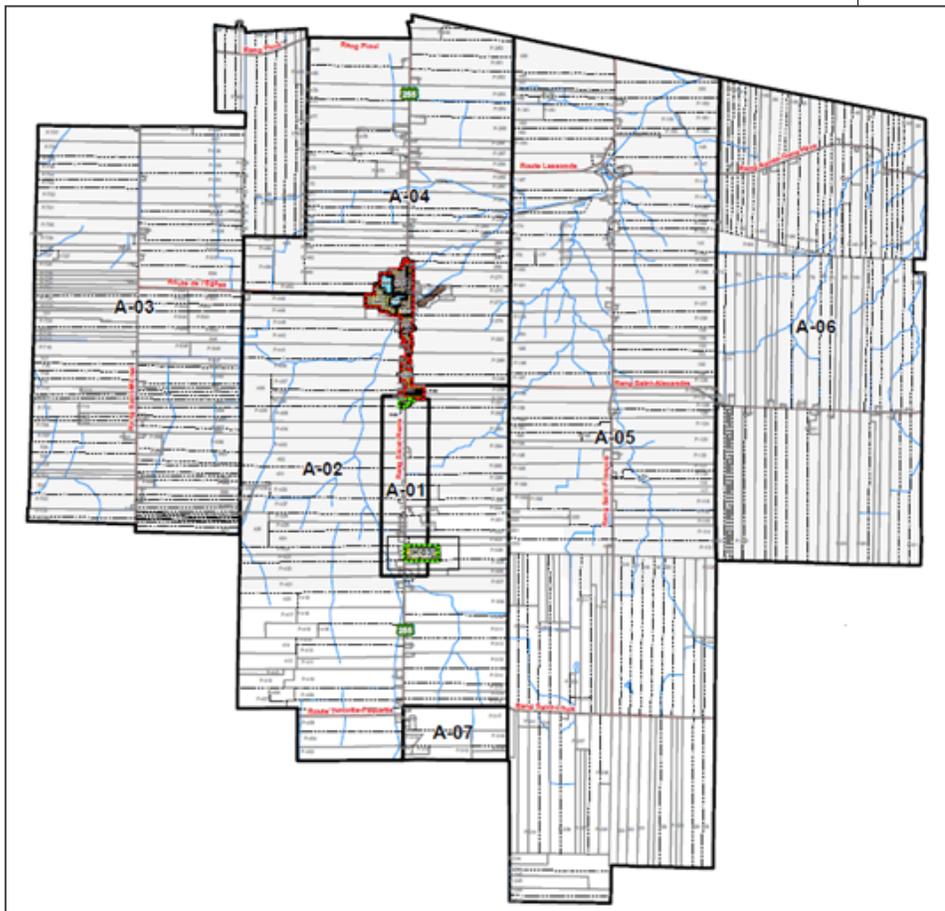
ZONE ANDRELLE :



ZONE URBAINE :



ZONE AGRICOLE :



Suite page suivante



DOSSIER ÉOLIEN

POSITION DU GOUVERNEMENT

Lors de la dernière séance du conseil vous avez demandé la position du gouvernement concernant l'énergie éolienne, je vous invite à consulter le lien suivant :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/orientations-gouvernementales/energie-eolienne/>

Je vous joins également quelques liens supplémentaires qui pourraient vous intéresser:

<https://eoliennespierredesaurel.com/la-video/>

<https://www.ledevoir.com/motcle/energie-eolienne>



Hélène Chassé
Directrice générale & greffière-trésorière



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CABANES À SUCRE ET AUTRES BÂTIMENTS SECONDAIRES



En partenariat avec la Régie incendie Lac Saint-Pierre, la Municipalité installera, à partir de ce printemps, des balises de repérage indiquant les numéros civiques des bâtiments en milieu rural.

Ces balises, qui seront positionnées près de la route, ont pour objectif de faciliter le travail des pompiers, ambulanciers et autres premiers répondants lors d'appels d'urgences. Elles leur permettront d'identifier facilement les adresses afin de porter secours le plus rapidement possible.

Pour votre sécurité, nous souhaitons également identifier les bâtiments secondaires tels que les cabanes à sucre. Nous invitons donc tous les propriétaires de cabanes à sucre et autres bâtiments secondaires sur le territoire de Saint-Zéphirin-de-Courval à nous contacter dès que possible afin que nous vous commandions une affiche. **Après le 1er juin 2023, des frais de 50 \$ par affiche seront demandés.**

450 564-2188
reception@saint-zephirin.ca



RIGIDBNY

- ORDURES MÉNAGÈRES
- MATIÈRES RECYCABLES
- ENCOMBRANTS
 - 1e : 23 mars
 - 2e : 25 mai
 - 3e : 20 juillet
 - 4e : 23 novembre

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	



Vous désirez faire paraître vos activités, des remerciements ou de l'information? Veuillez nous faire parvenir par courrier électronique l'information désirée à l'adresse suivante: reception@saint-zephirin.ca
Date de tombée: le 5 du mois
Parution: 15 du mois
Tirage: 315 exemplaires

Le Programme

- SAM est un programme de jumelage personnalisé de gardien à domicile pour offrir du répit aux parents et proches aidants de personnes en situation d'handicap.
- SAM réfère des ressources qui ont les compétences pour prendre soin de l'usager et les disponibilités pour répondre aux besoins de répit du demandeur.
- Le demandeur choisit le gardien avec lequel il se sent en confiance et établit une entente de service de gré à gré.
- Le gardien aussi appelé le «SAMi», anime et accompagne l'usager dans ses loisirs, aide à l'alimentation et peut offrir des soins d'hygiène.

Vous avez besoin de répit?

Vous voulez être un SAMi pour offrir du répit?



Communiquez avec nous:
sam@rophcq.com
819 818-0276



Porteur du projet



Regroupement des organismes pour
personnes handicapées Centre-du-Québec



Traitons les employé(e)s municipaux comme du monde

Traitons les élu(e)s municipaux comme du monde



Votre 
gouvernement

Québec 

Chaque jour, des élu(e)s et des employé(e)s municipaux reçoivent des insultes et des menaces en ligne. Peu importe la situation, débattons avec respect.

Être mieux... ensemble!

Pour des communautés fortes et résilientes

**TOUT LE MONDE RESSENT DES EFFETS DE LA PANDÉMIE...
IL EST TEMPS DE SE RÉUNIR POUR MIEUX REBÂTIR !**

75%

de la population en Mauricie et au Centre-du-Québec rapporte être moins satisfaite à l'égard de leur vie sociale depuis le début de la pandémie (ISQ, 2021).



« Être mieux... ensemble! » est une démarche collective pour mettre en lien et outiller les citoyennes et citoyens qui ont à cœur le mieux-être et le rétablissement de leur communauté.

Pourquoi joindre « Être mieux... ensemble! » ?



Pour être en lien avec d'autres citoyennes et citoyens pour promouvoir, participer ou créer des actions qui font du bien



Pour être soutenu dans mon implication citoyenne en recevant des informations, en suivant des formations, en ayant accès à des webinaires à propos du mieux-être et du rétablissement des communautés



Pour faire partie d'une démarche collective positive et bienveillante!



Participation volontaire et implication à la hauteur de ce que chacun veut y mettre!

ciusssmcq.ca/conseils-sante/etre-mieux-ensemble
Joignez-vous à nous!

Téléphone : 819 374-7711, poste 58337
04etremieuxensemble@ssss.gouv.qc.ca
ciusssmcq.ca/conseils-sante/etre-mieux-ensemble

LE RÉSEAU
D'ÉCLAIREURS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec
Québec



CONSEILS DE PRÉVENTION EN LIEN AVEC DE LA VENTE ITINÉRANTE

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent rappeler quelques conseils de prévention aux résidents qui sont sollicités par des vendeurs itinérants offrant des services ou des produits à domicile.

Les vendeurs qui font du porte-à-porte emploient parfois des tactiques de vente sous pression et peuvent être très insistants auprès des personnes, qui finissent souvent par acheter un produit ou signer un contrat pour un service malgré leur réticence. Quelques conseils :

- Gardez toujours les portes verrouillées, et ce, même si vous êtes dans la maison ou dans la cour.
- Regardez par la fenêtre ou judas pour voir la personne qui sonne à votre porte. Si vous ne pouvez pas la voir, demandez à travers la porte l'identité du visiteur.
- Même s'il semble honnête, il ne faut JAMAIS laisser un inconnu entrer dans la maison.
- Demandez à la personne de s'identifier : son nom, la compagnie ou de l'organisme de bienfaisance qu'elle représente et de produire une pièce d'identité avec photo.
- Demandez-lui de voir le permis que la municipalité lui a décerné. Par la suite, vérifiez auprès de votre municipalité si la personne, la compagnie ou l'organisme, a le droit d'effectuer de la vente itinérante ou de la sollicitation. Si le représentant n'a pas de permis ou que la présence de l'individu dans le quartier vous insécurise, contactez les policiers.
- Avant toute chose, demandez-vous si vous en avez vraiment besoin. Nous vous conseillons de magasiner vous-même pour demander des soumissions. Vous aurez ainsi toutes les informations en main et un délai de réflexion avant de signer un contrat.
- Ne donnez jamais de renseignements personnels, ni d'argent, ni de chèque, ni de copies de factures ou d'états financiers.

Renseignez-vous sur vos droits. Consultez l'Office de la protection du consommateur. Vous pouvez également consulter le Centre antifraude du Canada pour vous informer sur les différentes fraudes courantes et les conseils de prévention à leur sujet.

La Sûreté du Québec vous invite à être vigilant par rapport à ce type de sollicitation et vous rappelle que toute information sur des activités de nature criminelle peut être communiquée en tout temps, de façon confidentielle, à la Centrale de l'information criminelle au 1 800 659-4264.





SP Canada – Division du Québec vous invite à faire une différence dans la vie des personnes atteintes de **sclérose en plaques (SP) dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la SP. Cette maladie neurologique dégénérative affecte 90 000 personnes partout au pays.**

Nous vous invitons à participer aux activités du Mois de la sensibilisation à la SP en effectuant un don, en visitant notre site spcanada.ca pour en apprendre plus sur la sclérose en plaques ou en vous inscrivant à la Marche SP, événement de collecte de fonds se déroulant dans 18 villes au Québec, dont à Nicolet !

Inscription à la marche: <https://msspwalk.donordrive.com/?language=fr>

MARCHE SP



SPYDER-LOUP FEST

15 JUILLET 2023 10h à 13h À ST-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL

RECORD GUINNESS



événement
GRATUIT

VIENS FAIRE PARTIE DE LA **LÉGENDE** DU PLUS GRAND RASSEMBLEMENT



MERCI À NOS
PARTENAIRES



Le St-Zeph
PERFORMANCE **NC**





Juste pour rire



Gracieuseté de monsieur René Bergeron, Auteur

Si le Canadien avait remporté la victoire, ça aurait été le point tournant du match. – Jacques Martin

Faut que tu sois clair et le moins que t'en dis, le mieux c'est. – Jacques Demers

Il ne faut pas que t'essaies de blesser un joueur de façon intentionnelle.

Si j'étais lui, je n'aimerais pas être à sa place.

C'est là que la fatigue entre en ligne de jeu. – Benoit Brunet

Tout le monde va regarder le match de l'Atlantique à l'autre.

Les paraplégiques ne courent pas les rues.

Assis au banc des punitions ou dans une chaise berçante, il n'y a pas beaucoup de différence. - Michel Therrien

Le canard est encore chaud. – Jean Pagé

Après leur cuisante défaite, les joueurs vont se faire parler dans le blanc des œufs.

